

WORLD HEALTH  
ORGANIZATIONORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉPREMIERE ASSEMBLEE MONDIALEA/AF/17  
6 juillet 1948DE LA SANTE

ORIGINAL: ANGLAIS

12.2.5.2 Projet de Règlement financier de  
l'Organisation Mondiale de la Santé  
(Actes off. OMS, 10, page 40)

## COMMISSION DES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Rapport du groupe de travail sur l'article 19

Le groupe de travail a tenu une séance le 6 juillet 1948, à midi, afin d'arrêter, d'un commun accord, le texte de l'article 19 à soumettre à la Commission.

Le groupe de travail se composait des délégués suivants :

Le Dr E. UNGAR (Tchécoslovaquie) Président  
M. A. H. BAGHDADI (Egypte)  
Le Dr R. P. LEÓN (Mexique)  
Le Dr J. BJØRNSSON (Norvège)  
Le Dr J. A. MADANI (Pakistan)

Le groupe de travail a décidé de soumettre le texte suivant à la Commission :

"Les contributions annuelles et les avances au Fonds de roulement seront calculées et payées en dollars des Etats-Unis;  
toutefois, le paiement de ces contributions pourra s'effectuer en tout ou en partie dans la monnaie (ou les monnaies), que le Directeur général pourra fixer de concert avec le Conseil Exécutif".

Le groupe de travail estime que, (même si le texte du règlement ne comprend pas de dispositions à cet effet), il doit être bien entendu que les prévisions de dépenses annuelles en différentes monnaies serviront de base pour ce mode de fixation.